

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 24 septembre 2013  
Législature 2011-2015

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	<i>Excusé</i>
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

Mme Florence PULIDO	Présidente	
Mme Corinne ALHANKO-BAUER	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI	<i>Excusée</i>	Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE		M. Christophe DEVENOGE	
Mme Caroline BENBASSAT	<i>Excusée</i>	M. Christian HALLER	<i>Absent</i>
M. Louis BOLDRINI		M. Gilbert HUMBERT	
Mme Chantal BORDIER		M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT		M. Pascal WASSMER	

**Public :** /

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 18 juin 2013.**

#### **2. Communication(s) du bureau.**

#### **3. Rapports des commissions. Résolution(s) et délibération(s).**

- a. Rapport de la Conférence CoHerAn. Séance du jeudi 13 juin 2013 (M. Philippe GAILLARD – rapporteur ; en remplacement de M. Christian HALLER, excusé ce jour-là).
- b. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 9 septembre 2013 (M. Gilbert HUMBERT, Président).
- c. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 17 septembre 2013 (M. Louis BOLDRINI, Président).

✚ **Délibération N° 33** – Proposition de l'Exécutif relative à un amendement dans le statut du personnel de la commune d'Anières.

✚ **Délibération N° 34** - Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour le remplacement d'un collecteur principal sis à la route de Thonon, secteur du lieu-dit « La Poudrière ». Parcelles N° 4323 à Corsier et N° 5276 à Anières.

#### **4. Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**

#### **5. Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**

#### **6. Propositions individuelles et questions.**

Mme la Présidente Florence PULIDO ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Elle prie de bien vouloir excuser les personnes citées en page 1.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire tient à remercier chaleureusement chacun pour les gentils mots de soutien envoyés durant la période difficile qu'il a traversée tant lui-même que son épouse.

M. le Maire présente M. Samy NALLET qui a été engagé comme stagiaire à la mairie d'Anières pour 9 mois, dans le cadre de sa maturité professionnelle. Il a choisi les orientations suivantes :

- Administration – comptabilité – finances.
- Politique.

Dans le cadre du dossier à rendre, M. Samy NALLET a émis le souhait de traiter celui relatif au MPPL (Mairie, Poste, Pompiers, Logements).

---

#### **Point 1**

#### **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 18 juin 2013.**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

**A l'unanimité (13 oui), le projet de procès-verbal est adopté par les membres du Conseil municipal.**

---

**Point 2**  
**Communications du bureau.**

**Commission « Finances et aide humanitaire » - Séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013**

Mme la Présidente informe qu'en accord avec le Président, la séance fixée le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013 est annulée, le projet d'ordre du jour ne nécessitant pas de convoquer la commission à cette date.

**Conseil municipal – Séance du mardi 29 octobre 2013**

Mme la Présidente informe avoir reçu une proposition de la Fondation des « Cinq Colosses », par le biais de son Président M. Roger SERVETTAZ, d'inviter le Conseil municipal le mardi 29 octobre 2013 à 18h.30, afin de visiter le foyer de jour transformé et rénové, qui a été rouvert aux personnes âgées début septembre dernier.

La séance ordinaire du Conseil municipal suivra cette visite, soit à 20h.00 à la mairie.

**Désignation des Président-s-es/Vice-Président-s-es du local de vote pour 2014**

Mme la Présidente informe des opérations électorales 2014 et demande que les personnes intéressées à assurer le local de vote s'annoncent.

<b>Date</b>	<b>Titre</b>	<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>9 février 2014</b>	<b>Votation populaire</b>	Président	<b>HUMBERT</b>	Gilbert
		Vice-Président	<b>WASSMER</b>	Pascal
<b>13 avril 2014</b>	<b>Election des magistrats du pouvoir judiciaire</b>	Présidente	<b>PULIDO</b>	Florence
		Vice-Président	<b>DECHEVRENS</b>	Pierre-Yves
<b>18 mai 2014</b>	<b>Votation populaire</b>	Président	<b>DEVENOGE</b>	Christophe
	<b>2ème tour de l'élection des magistrats du pouvoir judiciaire</b>	Vice-Président	<b>GAILLARD</b>	Philippe
<b>28 septembre 2014</b>	<b>Votation populaire</b>	Président	<b>BARDE</b>	Antoine
		Vice-Présidente	<b>RANNI</b>	Roberta
<b>30 novembre 2014</b>	<b>Votation populaire</b>	Président	<b>BOLDRINI</b>	Louis
		Vice-Présidente	<b>ALHANKO-BAUER</b>	Corinne

Mme la Présidente les remercie d'ores et déjà de leur disponibilité.

---

### **Point 3**

#### **Rapports des commissions et délibérations.**

##### **a. Rapport de la Conférence CoHerAn. Séance du jeudi 13 juin 2013 (M. Philippe GAILLARD – rapporteur ; en remplacement de M. Christian HALLER, excusé ce jour-là).**

Mme la Présidente passe la parole à M. Philippe GAILLARD, rapporteur, en remplacement de M. Christian HALLER, excusé ce jour-là.

M. Philippe GAILLARD informe que la Conférence CoHerAn s'est réunie le jeudi 13 juin 2013 à Hermance.

Lors de cette séance, différents objets ont été traités, soit :

#### **Desserte transfrontalière – Ligne « B »**

Le dossier d'une desserte transfrontalière de type « transport public » reliant les communes de la Rive-Gauche à la commune de Chens-sur-Léman est à l'étude à la DGM (Direction Générale de la Mobilité). Cette démarche vise à une extension de la ligne « B ».

Cette étude doit définir le nombre d'arrêts, la prolongation, la potentialité et la couverture des coûts, avec une clé de répartition à définir.

Bien que les intervenants se soient montrés intéressés, ce projet se révèle assez compliqué, notamment en raison de questions législatives.

Différentes hypothèses seront présentées lors d'une prochaine séance de la Conférence.

#### **Loi sur l'administration des communes**

Un projet de loi visant à modifier la loi sur l'administration des communes a été déposé pour donner une base juridique à l'intercommunalité. Une séance s'est tenue fin mai dans le cadre de l'ACG (Association des Communes Genevoises) qui a créé un groupe de travail. Différentes questions se posent ayant trait, entre autres, à la crainte de la perte d'autorité de l'Exécutif par rapport au législatif et l'idée de fusion qui est un des objets de la nouvelle Constitution. Ce projet est soutenu sans grand enthousiasme par l'ACG.

M. le Maire d'Hermance a toutefois souligné l'importance que les communes progressent ensemble et prennent l'initiative de fixer les règles de collaboration, sous peine de se les voir imposer.

Tenant compte de la position mitigée de l'ACG sur ce sujet de l'intercommunalité, M. Antoine BARDE souhaite savoir si les communes ont un poids particulier en fonction de leur taille. M. le Maire confirme que les modalités de votes sont calculées en fonction de l'importance de la commune, selon le nombre d'habitants. Toutefois, un seuil de matérialité a été fixé dans certains cas où un veto est mis en place.

Dans ce cas d'intercommunalité, un des objectifs est de doter CoHerAn d'un statut juridique et d'être de facto considéré comme une communauté de communes, avec des droits démocratiques.

M. le Maire ajoute encore que si ce projet de loi était refusé, la loi sur l'administration des communes prévoit déjà une possibilité de groupements intercommunaux.

*(Ndlr : – Extrait de la loi B 6 05 :*

#### *Art. 51 Définition*

*Sous la dénomination de groupement intercommunal (ci-après : groupement), deux ou plusieurs communes peuvent unir leurs efforts en vue d'assurer en commun des tâches déterminées relevant de leurs compétences.*

#### *Art. 52 Constitution*

<sup>1</sup> *Le groupement est régi par les statuts élaborés par les communes intéressées.*

<sup>2</sup> *Les statuts et leurs modifications sont soumis à l'approbation des conseils municipaux.*

<sup>3</sup> *Les statuts ne peuvent contenir de restrictions à l'exercice du droit de référendum municipal.*

#### *Art. 53 Personnalité juridique*

*L'arrêté du Conseil d'Etat, qui approuve la délibération créant le groupement, confère à ce dernier le caractère de corporation de droit public).*

### **Commission intercommunale « Sécurité »**

La Présidence de cette commission est assurée par M. Bernard LAPERROUSAZ, Maire (HE).

Deux séances d'information relative à la sécurité ont été organisées, l'une à Anières et l'autre à Corsier. Ces soirées ont rencontré un vif succès.

En ce qui concerne CoHerAn, la mission est de trouver une solution visant à intégrer les APM CoHerAn dans le dispositif de Collonge-Bellerive. Une séance devait être organisée dans le courant de l'été pour mettre sur pied une convention sur laquelle les Exécutifs devaient se prononcer sur la faisabilité du projet.

M. Bernard LAPERROUSAZ a reçu un courrier daté du 11 juin 2013 de la mairie d'Anières, faisant état de la prise de position d'Anières sur ce dossier, soit que la commune d'Anières projetait l'engagement de 2 APM pour CoHerAn. Ceux-ci pourraient être basés dans les locaux de l'administration communale d'Anières sous l'égide CoHerAn. Il est en outre précisé que la commune d'Hermance bénéficierait de 20 % du temps d'un APM, Corsier de 80 % et Anières d'un APM à 100 %.

M. Bernard LAPERROUSAZ a fait part de sa surprise vis-à-vis de ce courrier et a relevé que ces dispositions n'avaient pas été discutées au sein de CoHerAn et ne résultaient de ce fait pas d'une concertation.

A la question de M. Philippe GAILLARD, M. Pierre CHOLLET souligne que ce dossier a été préparé à la demande de la commune de Corsier qui souhaitait connaître le coût d'un APM, de manière à prendre une décision sur leur contrat de prestation actuellement en vigueur avec Collonge-Bellerive. Ce dossier a été envoyé à la commune d'Hermance pour information sans aucune intention de transmettre une décision ferme CoHerAn, mais pouvant permettre l'étude lors d'une prochaine séance de la commission « Sécurité » CoHerAn.

### **Commission intercommunale « Culture »**

La Présidence de cette commission est assurée par Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO, Adjointe (HE).

#### Jazz sur la plage

Les communes de CoHerAn ont décidé de reconduire la subvention de 5'000 F par commune.

#### Agenda des manifestations CoHerAn – 1<sup>ère</sup> édition

Ce document sera réédité en 2014. Toutes idées pour l'améliorer sont les bienvenues.

#### Ge200.ch/ Célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération

Les communes de CoHerAn n'ont pas émis le souhait d'organiser un événement particulier.

#### Projet culturel des écoles de CoHerAn

Il a été convenu d'offrir aux élèves des communes de CoHerAn de se rendre ensemble à une manifestation culturelle, aux frais des communes. La directrice d'établissement, Mme Nicole ELLIOTT réfléchit à cette proposition.

#### Semaine sans écran

Cette manifestation soutenue par CoHerAn a rencontré beaucoup de succès et permet de proposer différentes activités aux enfants.

#### Bibliobus

Les communes de CoHerAn ont exprimé leur satisfaction concernant la fréquentation du bibliobus dans leur commune.

### **Commission intercommunale « Sport »**

La Présidence de cette commission est assurée par M. Serge SERAFIN, Adjoint (AN). Etant excusé ce jour-là, c'est Mme Joëlle MARTIN WIDMER qui a fait le compte rendu de la séance du 29 mai 2013, consacrée exclusivement au HRRRC (Hermance Région Rugby Club).

Ce club sportif est confronté au besoin de rénover ses installations, de créer un deuxième terrain de jeu et de régler les difficultés de circulation et de parking. Diverses possibilités ont été examinées :

- Rester sur le site actuel et déclasser du terrain.
- Partager des infrastructures sur un nouveau site sis au chemin des Crêts à Chens-sur-Léman. La situation semble toutefois trop éloignée de la frontière.
- Rejoindre le futur complexe sportif au chemin des Ambys à Anières, sachant que celui-ci ne prévoit dans son projet que la construction d'un seul terrain de rugby.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaite avoir plus de détail sur le site évoqué au chemin des Crêts à Chens-sur-Léman.

M. Pierre CHOLLET répond que la commune de Chens-sur-Léman étudie la construction d'un nouveau terrain de football sur son territoire et étudie aussi la possibilité d'intégrer un terrain de rugby.

#### **Commission « Voirie intercommunale »**

La Présidence de cette commission est assurée par M. Pierre CHOLLET, Adjoint (AN).

La commission s'est réunie le 18 février 2013 et le 16 avril 2013. Une sous-commission a rédigé un cahier des charges identique pour les trois communes. Une visite des locaux respectifs a eu lieu. Les Exécutifs en charge de chaque service « voirie » doivent porter des chiffres sur les heures relatives aux prestations effectuées, afin de pouvoir estimer le coût d'une voirie intercommunale. Le dossier est donc en cours.

#### **Commission intercommunale « Environnement »**

La Présidence de cette commission est assurée par M. Bertrand PICTET, Maire (CO). Etant absent, le rapport de cette commission est reporté à la prochaine Conférence.

Mme la Présidente remercie M. Philippe GAILLARD pour son rapport.

### **b. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 9 septembre 2013 (M. Gilbert HUMBERT, Président).**

Mme la Présidente passe la parole à M. Gilbert HUMBERT, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Gilbert HUMBERT informe que la commission s'est réunie le lundi 9 septembre 2013 et a traité des points suivants :

#### **Cimetière**

Les membres de la commission se sont rendus au cimetière pour voir l'aménagement de l'extension du cimetière, étant donné que les travaux sont maintenant terminés.

Le crédit voté pour cet aménagement s'élevait à 1'100'000 F (délibération N° 61 du 17 mai 2011). A ce jour et sous réserve d'éventuelles nouvelles factures, le montant dépensé se monte à 821'309.74 F.

Le projet du nouveau règlement du cimetière a été soumis pour préavis au SSCO (Service de Surveillance des Communes) qui a apporté quelques petites modifications. Lors de la séance, il a encore été relevé quelques incohérences, redondances dans ce règlement.

Il a donc été convenu de revoir certains articles et de représenter à la prochaine séance ce projet de règlement modifié pour préavis.

#### **Route de l'Hospice – Création d'un trottoir**

M. David TRUCHET, du bureau EDMS est venu présenter le projet de création d'un trottoir sur la route de l'Hospice, depuis le chemin des Ambys jusqu'à la route cantonale de Thonon (jusqu'à la 1<sup>ère</sup> station-service). Il a

présenté diverses variantes de l'aménagement de ce trottoir d'environ 1,60 m. de large, sur la banquette herbeuse.

Il est également prévu dans cette variante la pose de trois candélabres, la mise en place d'un tube à sec pour un équipement ultérieur, ainsi que l'aménagement d'une bande cyclable.

La demande d'autorisation de construire a été déposée le 30 août 2013. A l'occasion de ces travaux, une demande a été formulée pour limiter la vitesse des véhicules sur la route de l'Hospice à 60km/h.

Divers revêtements ont été proposés, soit :

- Revêtement bitumineux, pour un coût de 520'000 F.
- Gravillonnage, pour un coût de 505'000 F.
- Matière argilo-calcaire (matière du Salève), pour un coût de 497'000 F.

La durée des travaux est estimée à 2-3 mois.

Pour répondre à la question de M. Louis BOLDRINI, M. Pierre CHOLLET informe que la partie des travaux réalisés sur la route cantonale (route de Thonon) sera prise en charge dans sa totalité par le canton, soit environ 100'000 F.

Mme Isabelle de PLANTA souhaite savoir si la route de l'Hospice sera fermée durant les travaux.

M. Pierre CHOLLET répond par la négative. La circulation pourrait être alternée durant les travaux, en fonction des tâches à réaliser. Les travaux débuteront vraisemblablement au printemps 2014.

#### Chemin du Nant-d'Aisy – Travaux de renforcement du talus au début du chemin côté sud

Un glissement de terrain a été constaté, nécessitant une intervention pour préserver le talus.

La Commune a sollicité le bureau EDMS pour une étude et M. David TRUCHET a confirmé l'affaissement de terrain.

L'objectif est de trouver un soutènement adapté qui permettrait d'avoir une tenue durable de ce talus.

Diverses variantes sont étudiées et seront présentées à une prochaine commission.

#### Remplacement du collecteur de drainage – Corsier – Anières (lieu-dit « Poudrière »)

Sur plan, le projet de remplacement du collecteur de drainage au lieu-dit « Poudrière » a été présenté aux membres de la commission, sachant que ce projet a été initié par la commune de Corsier, également concernée par ce collecteur.

Le montant des travaux s'élève à 102'000 F, dont environ 30'000 F à la charge de la commune d'Anières.

Les membres de la commission ont émis un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture d'un crédit visant à remplacer le collecteur de drainage au lieu-dit « Poudrière ».

#### Collecteurs de drainage. Préavis en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la réfection et l'entretien des collecteurs de drainage sur la Commune

L'étude de l'entreprise LIAUDET & PIAL a été présentée concernant le visionnage de tous les collecteurs, étude réalisée dans le cadre du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux).

A ce jour, il reste encore beaucoup d'inconnues, le visionnage étant parfois impossible en raison de la présence de racines, dépôts, etc. Un devis pour un curage a été demandé.

Une intervention s'avère nécessaire dans la zone de Bassy. Un devis de l'entreprise SCRASA pour une réfection d'un tronçon par un procédé de « chemisage structurant » se monte à 70'000 F. Une seconde intervention par l'entreprise BURGDORFER est devisée à 57'000 F.

D'autres réfections ont été chiffrées. Un montant pour une première tranche de travaux est devisé à 285'000 F.

Il est prévu d'établir un planning pour échelonner les interventions dans les prochaines années.

M. l'Adjoint présentera lors d'une prochaine séance l'ensemble des montants reçus pour la réfection des collecteurs, en vue du vote d'un crédit d'investissement.

#### Circulation – Route de la Côte-d'Or

Un courrier a été adressé à la DGM (Direction Générale de la Mobilité), suite à l'intervention d'un membre du Conseil, demandant la fermeture totale de la route de la Côte-d'Or, riverains exceptés.

Mme Isabelle de PLANTA souhaite obtenir plus de renseignements sur ce point.

M. Pierre CHOLLET informe que la proposition de la fermeture de la circulation sur la route de la Côte-d'Or, exceptés pour les riverains, avait été faite par Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, au nom de son groupe, lors du Conseil municipal du 18 juin dernier et l'accord pour le renvoi en commission. L'objectif de cette requête est de privilégier la mobilité douce, entre autres.

Cette requête avait déjà été évoquée par le passé et la DGM (Direction Générale de la Mobilité) avait répondu par la négative, raison pour laquelle un courrier leur a été adressé cet été pour connaître, à ce jour, leur préavis sur cette proposition, ajoute M. Pierre CHOLLET.

M. Louis BOLDRINI souligne que ce sujet est protocolé dans le procès-verbal du 18 juin dernier approuvé ce jour, dans lequel figure l'accord du Conseil municipal pour le renvoi en commission pour étude. Il ajoute avoir voté favorablement ce renvoi en commission, car la situation actuelle de la route de la Côte-d'Or est différente de celle de l'époque, la circulation étant nettement plus importante actuellement.

M. Gilbert HUMBERT précise que l'objectif du courrier à la DGM était de connaître leur position actuelle, afin d'en informer la commission au moment de traiter ce point.

M. le Maire souligne qu'il aurait été opportun que la commission concernée vote l'entrée en matière ou non sur la proposition de fermeture de la route de la Côte-d'Or, avant l'envoi du courrier à la DGM. Si majoritairement, les membres de la commission avaient confirmé leur volonté de ne pas fermer cette route, ce courrier à la DGM n'aurait pas eu lieu d'être. La procédure qui a été engagée donne l'impression du contraire, soit de demander à la DGM sa position et ensuite d'en informer la commission, afin de ne pas avoir à prendre la décision de l'entrée en matière ou sur cet objet. Ce n'est pas la procédure correcte à adopter, avec le risque que cela soit mal perçu par certains.

Pour conclure, M. le Maire attire l'attention sur l'importance de la prise de position de la commission sur l'entrée ou non de sujets ayant fait l'objet d'un renvoi par le Conseil municipal, ceci pour toutes commissions confondues.

M. Antoine BARDE peut comprendre l'envie de fermer certaines routes à la circulation (réseau secondaire), d'encourager la mobilité douce, de permettre des promenades sécurisées, mais souligne toutefois les difficultés toujours plus grandes de se déplacer en véhicule à Genève, comme cela est constaté à plusieurs endroits, entre autres sur la route de Thonon.

M. Antoine BARDE s'inquiète sur certaines velléités, pas seulement au sein de ce Conseil municipal, mais également d'ordre général, de vouloir réglementer la vitesse partout et aménager les routes sur le réseau primaire, secondaire, ayant des incidences sur les déplacements des voitures à Genève et empêchant ainsi la fluidité du trafic routier. Une réflexion globale devrait être menée pour prendre des décisions à bon escient sur cette problématique des déplacements, par l'élaboration d'un concept général.

#### Avallons / Liaison piétonne avec la route d'Hermance – Lot 7 – Secteur 4

Les 5 riverains copropriétaires de ce cheminement ont donné leur accord pour une cession à la Commune, soit environ 474 m<sup>2</sup>. Le chemin privé, devenu communal, serait alors aménagé et équipé, afin de pérenniser cette liaison piétonne avec la route d'Hermance. Les travaux d'ensemble sont estimés à environ 600'000 F.

La commission s'est prononcée favorablement à la réfection à neuf du collecteur qui deviendrait communal et serait raccordé au réseau secondaire. Les travaux sont estimés à 82'800 F, dont 50'000 F environ à charge des propriétaires selon leur clé de répartition, sous réserve d'une cession gratuite du terrain. Le remplacement du collecteur privé par un collecteur public rattaché au réseau secondaire communal sera effectué par la Commune dans le cadre des travaux de réaménagement à la date choisie par la Commune. En revanche, les travaux de raccordement au collecteur principal seront à la charge des propriétaires.

M. Louis BOLDRINI rappelle que dans le cadre de ce dossier, il avait évoqué la crainte que les riverains demandent la participation de la Commune pour des aménagements sur ce tronçon, comme cela a été le cas lors des travaux du chemin des Avallons lors du changement de statut de vicinal à communal. Il lui avait été répondu que cela ne serait pas le cas pour la réalisation de cet aménagement de la liaison piétonne avec la route d'Hernance.

M. Louis BOLDRINI fait part de sa surprise du coût annoncé pour ce cheminement, soit 600'000 F comprenant une participation de la Commune aux riverains et laissant supposer qu'il pourrait encore en avoir d'autres ultérieurement (éclairage, etc.). Dans les deux cas relatifs au chemin des Avallons, il a été évoqué comme argument la cession gratuite des riverains et au regard de la situation, il a vraiment l'impression qu'on se moque du Conseil et que les commissaires sont pris pour des « glands ». Cela l'énerve au plus haut point, conclut M. Louis BOLDRINI.

#### APM (Agent de Police Municipale)

Dans le cadre de la commission intercommunale CoHerAn « Sécurité », il a été convenu de l'engagement d'APM dans le cadre d'une collaboration avec la police municipale de Collonge-Bellerive, ceci dès 2014.

Mme la Présidente remercie M. Gilbert HUMBERT pour son rapport.

### **c. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 17 septembre 2013 (M. Louis BOLDRINI, Président).**

Mme la Présidente passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI rappelle que la commission « Urbanisme et constructions » s'est réunie le mardi 17 septembre 2013 et l'ordre du jour prévoyait deux parties, la première ouverte à l'ensemble du Conseil municipal pour évoquer le dossier relatif au projet MPPL (Mairie, Poste, Pompiers, Logements) en huis clos, la deuxième étant réservée aux membres de la commission.

#### Dossier MPPL

A l'issue du huit clos, les membres de la commission « Urbanisme et constructions » ont rendu les préavis suivants :

- A l'unanimité, la commission a préavisé défavorablement l'abandon total du projet MPPL.
- A l'unanimité, la commission a préavisé favorablement l'attribution du mandat MPPL au premier lauréat.

M. Louis BOLDRINI tient à souligner la bonne tenue des débats lors de cette séance.

Mme la Présidente souhaite savoir s'il y a lieu de faire voter le Conseil municipal pour confirmer ou infirmer les préavis précités, rendus par la commission « Urbanisme et constructions ».

Tenant compte que cela n'a pas été mentionné dans l'ordre du jour de la présente séance, M. le Maire répond par la négative.

En ce qui concerne la partie réservée aux membres de la commission, les sujets suivants ont été évoqués, soit :

#### Zone sportive au chemin des Ambys

M. Serge SERAFIN a informé qu'en cas de réalisation de la totalité des terrains, y compris celui du rugby, mais excepté ceux du tennis, l'investissement se monterait à 8'500'000 F.

En ce qui concerne la demande de déclassement, les services de l'Etat ont plusieurs mois de retard dans le traitement des procédures et qu'il faudra les relancer, vraisemblablement après les élections cantonales.

Il a été rappelé que le terrain sis à l'ASTURAL est privé et qu'une entente avait été trouvée à l'époque pour que le FC Rapid'Anières puisse l'utiliser. Suite à la fusion avec le FC Hernancia, le FC CoHerAn l'a occupé quelques

temps, mais après quelques problèmes, a convenu d'organiser tous les entraînements sur le terrain des Tattes à Hermance.

#### Pavillons scolaires

Les pavillons scolaires ont été démontés et acheminés en Valais. L'évacuation de ces pavillons coûtera environ 9'250 F à la Commune. A ce montant s'ajoutent les frais de réfection des canalisations (vétustes) sur ce périmètre et s'élevant à environ 25'000 F. Ces montants seront pris sur le budget d'investissement de l'école – 3<sup>ème</sup> étape. A l'issue de ces travaux, ce compte d'investissement sera bouclé.

En ce qui concerne le périmètre ayant accueilli ces pavillons, un projet sera présenté prochainement pour sa remise en état et son aménagement.

#### 5<sup>ème</sup> zone – Densité (Lois sur les constructions et les installations diverses – L 5 05 – art. 59)

M. Louis BOLDRINI explique que cette nouvelle loi autorise, en zone villas, une construction avec un taux de densité de 0.40, 0.44 si le dossier répond aux normes « minergies », au lieu des 0.20, 0.22 si le dossier répondait aux normes « minergies ». Une densité à 0,25 devait faire l'objet d'un accord de l'Exécutif communal et celle à 0,30 devait passer par une délibération du Conseil municipal.

Les distances en limite de propriété ont également été modifiées, soit de 6 mètres à 5 mètres.

Le but de cette nouvelle loi est de pouvoir densifier cette zone « villas », même si la majorité des communes n'y adhéraient pas.

Cette nouvelle loi a pour conséquence que seul l'Exécutif est compétent pour la délivrance des préavis d'autorisation de construire et que le Conseil municipal ne sera donc plus saisi pour délibérer de ces objets.

Par l'application de cette loi, M. Louis BOLDRINI constate une nouvelle fois que l'Etat s'est donné le droit de gérer le territoire des communes.

#### Local des pompiers - Chevrens

M. Louis BOLDRINI rappelle que le nouveau tonne pompe de la Compagnie des pompiers doit être livré début novembre 2013. Il a appris (par le biais d'un commissaire de la commission concernée) qu'un courrier allait être envoyé à la société FEUMOTECH, afin qu'il retarde la livraison du camion jusqu'à la fin des travaux du local des pompiers à Chevrens à fin novembre prochain.

M. Serge SERAFIN a expliqué les raisons du retard des travaux du local à Chevrens. La Commune avait prévu des délais dans son contrat avec FEUMOTECH en prévoyant des pénalités en cas de retard de livraison. Il serait donc délicat que la Commune annonce elle du retard pour la réception de ce véhicule.

Ayant visité le site de FEUMOTECH, M. Louis BOLDRINI s'étonne qu'un camion valant ½ million soit entreposé à l'extérieur, dans la campagne soleuroise et n'adhère pas à cette alternative.

Tenant compte de ce qui précède, M. Louis BOLDRINI a rencontré M. Alain JACQUIER et lui a demandé de pouvoir entreposer le futur tonne pompe dans son hangar au chemin des Echards en attendant la fin des travaux du local à Chevrens. La réponse a été positive. Moyennant négociation avec le propriétaire pour le loyer, la Commune pourrait entreposer ce véhicule chez M. Alain JACQUIER.

M. Patrick ASCHERI rétorque et souligne ne pas apprécier que soit introduit dans ce rapport, des négociations qui sont intervenues après ladite commission. Il rappelle que c'est à l'autorité Exécutive de procéder à ce genre de négociations, après avoir été mis au courant de la requête. Au regard de la séparation des pouvoirs, il ne peut accepter une telle intervention.

De ce fait, M. le Maire ne s'en tiendra qu'à la teneur des débats qui se sont déroulés au sein de la commission.

M. Louis BOLDRINI fait part de son erreur et prie M. le Maire de bien vouloir l'excuser.

### Zone artisanale – Route de Thonon

Le dossier suit son cours et M. Serge SERAFIN donnera des éléments financiers plus précis lors d'une prochaine séance.

### Projet de pose de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la Commune

M. Serge SERAFIN a présenté un projet qui consisterait à couvrir les bâtiments publics de la Commune de panneaux solaires.

Les commissaires ont trouvé l'idée intéressante et ont encouragé M. Serge SERAFIN à poursuivre son étude et à présenter ce sujet lors d'une prochaine séance.

### Bâtiments en ruine

Il a été relevé deux bâtiments en ruine, l'un entre la route de Thonon et la route de Veigy et celui de la laiterie à Chevrens.

M. Serge SERAFIN a pris acte de ces informations et a confirmé la compétence de la Commune pour forcer un propriétaire à prendre les mesures qui s'imposent quand son bâtiment menace la sécurité publique.

Mme la Présidente remercie M. Louis BOLDRINI pour son rapport.

### **Votes des délibérations N°s 33 et 34**

Mme la Présidente rappelle que ces projets de délibérations, ainsi que les exposés des motifs ont été joints au présent ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 33 et propose de passer au vote.

### **Délibération N° 33**

### **Proposition de l'Exécutif relative à une demande d'amendement dans le statut du personnel de la commune d'Anières – LC 08 111**

Vu la délibération No 25 « Proposition de délibération relative à la modification du statut du personnel de la commune d'Anières » votée favorablement, à l'unanimité, par le Conseil municipal en date du 19 mars 2013,

Vu le courrier du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement du 5 avril 2013, confirmant son préavis favorable sur le statut du personnel de la commune d'Anières, sous réserve d'éventuelles remarques du secteur des finances communales et du secteur des actes juridiques du SSCO, ainsi que de l'article 66, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05),

Vu qu'aucune remarque des services précités n'est parvenue sur ce statut du personnel de la commune d'Anières durant le délai référendaire qui s'est achevé le 26 avril 2013,

Vu la proposition d'amendement de Mme Chantal BORDIER, portant sur l'article N° 52 du statut du personnel et la recommandation de l'Exécutif transmise au Conseil municipal lors de sa séance plénière du mardi 23 avril 2013,

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération,

Conformément à l'article 30, lettre w, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal  
décide par  
Unanimité 13 oui - 0 non et 0 abstention**

1. D'approuver la proposition d'amendement de Mme Chantal BORDIER dans le statut du personnel de la commune d'Anières, art. No 52 et de suivre la recommandation de l'Exécutif transmise au Conseil municipal lors de sa séance plénière du mardi 23 avril 2013.

2. D'approuver la modification du statut du personnel de la commune d'Anières, tenant compte de l'amendement proposé, tel que nouvellement rédigé dans le document annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 34 et propose de passer au vote.

### **Délibération N° 34**

#### **Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement destiné au remplacement du collecteur principal, sis à la route de Thonon, secteur du lieu-dit « La Poudrière » - Parcelles N° 4323/Plan RF 18 à Corsier et N° 5276/Plan RF 44 à Anières**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e et m de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984,

Vu la nécessité de remplacer le collecteur principal au lieu-dit « La Poudrière », situé sur la commune de Corsier à 75 % et sur la commune d'Anières à 25 % - Parcelles N° 4323 à Corsier et N° 5276 à Anières,

Vu les dégâts d'eau survenus sur la propriété de M. CERUTTI, suite à l'obstruction du collecteur principal au lieu-dit « La Poudrière »,

Vu le devis de l'entreprise de génie civil Aymon BURGDORFER à Gy du 20 février 2013, d'un montant total de TTC 120'600 F pour la réalisation des travaux,

Vu la décision du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, Direction générale de l'agriculture du 9 avril 2013 d'octroyer une subvention au titre d'améliorations foncières, à hauteur de 30 % du devis total de TTC 120'600 F, soit TTC 36'180 F,

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du lundi 9 septembre 2013, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable pour l'ouverture de ce crédit permettant la réalisation de ces travaux,

sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal  
décide  
par**

**Majorité - 11 oui – 0 non – 2 abstentions** (MM. Christophe CHAPOTAT et Pierre-Yves DECHEVRENS)

1. D'accepter la réalisation des travaux de remplacement du collecteur principal au lieu-dit « La Poudrière », situé sur la commune de Corsier à 75 % et sur la commune d'Anières à 25 % - Parcelles N° 4323 à Corsier et N° 5276 à Anières.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 30'150 F, représentant le montant à charge de la commune d'Anières, soit 25 % du total du devis de TTC 120'600 F de l'entreprise de génie civil Aymon BURGDORFER à Gy,
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2014 – sous rubrique 71-331.

#### **Point 4**

##### **Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Patrick ASCHERI.*

##### Clair – Bois / Invitation

M. le Maire rappelle que la Commune a subventionné le Fondation Clair-Bois, pour le financement du foyer de Lancy. Il informe avoir reçu un courrier de remerciements, dans lequel est mentionné une invitation pour découvrir l'un des foyers de la Fondation. Il souhaite savoir si cette invitation intéresse le Conseil municipal, avant d'organiser cette rencontre, vraisemblablement au début de l'année prochaine.

Mme la Présidente propose de passer au vote.

**A la majorité** (11 oui, 4 abstentions de Mmes Chantal BORDIER, Roberta RANNI, MM. Louis BOLDRINI, Philippe GAILLARD), **le Conseil municipal souhaite qu'une visite soit organisée à la Fondation Clair-Bois.**

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.*

M. Pierre CHOLLET n'a pas de proposition.

---

#### **Point 5**

##### **Communications du Maire et des Adjoints.**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Patrick ASCHERI.*

##### Concours photos

M. le Maire informe qu'un concours photos a été organisé cet été pour alimenter le nouveau site internet de la Commune notamment. Ce concours photos a rencontré un vif succès.

Un vernissage et remise des prix sera organisé à la galerie d'Anières le 28 octobre 2013 à 19h.00, afin que les habitants de la Commune puissent découvrir ces photos.

L'Exécutif a convenu de faire éditer la carte de voeux 2014 avec la photo du gagnant.

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET*

##### Ancien Pick-Up des pompiers – Mise en vente

M. Pierre CHOLLET informe que la mise en vente de l'Ancien Pick-Up des pompiers a été mis à l'affichage public, avec un délai au 13 septembre 2013 pour la remise des offres.

Une seule offre est parvenue à la mairie, d'un montant de 851.50 F. Le véhicule a donc été vendu à cet habitant, à hauteur de cette somme.

##### TPG (Transports Publics Genevois) – Lignes « E » et « G »

M. Pierre CHOLLET informe avoir reçu un courrier du Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement concernant les lignes « E » et « G ».

Ce courrier confirme qu'un nouveau contrat de prestation a été signé permettant ainsi de conserver la cadence des lignes précitées pour 2014, ce qui est une excellente nouvelle. Ces lignes ont enregistré environ 20 % d'augmentation des usagers.

De ce fait, il a été convenu de porter dans le projet de budget 2014, un montant pour renouveler les subventions sur les abonnements TPG que la Commune octroie à ses habitants.

---

## Point 6

### Propositions individuelles et questions

#### Tranquillité publique - Souffleuses

Mme Isabelle de PLANTA demande qui doit intervenir auprès des personnes qui ne respectent pas les lois en vigueur, en particulier celle relative à l'utilisation des souffleuses.

*(Ndlr : Extrait - Règlement concernant la tranquillité publique<sup>(19)</sup>F 3 10.03*

*Chapitre I<sup>(11)</sup> Tranquillité publique*

*Art. 10B<sup>(15)</sup> Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes*

*<sup>2</sup> L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier. Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :*

*a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;*

*b) le dimanche et les jours fériés.)*

M. Pierre CHOLLET répond qu'en l'absence d'Agent(s) de Police Municipale, il faut avertir la gendarmerie qui est compétente pour intervenir.

#### Sécurité - Cambriolages

Mme Isabelle de PLANTA est surprise d'avoir lu différents articles mentionnant qu'il y avait moins de cambriolages, tenant compte qu'elle a été cambriolée trois fois durant le mois d'août ! Force est de constater que la sécurité sur la Commune n'est pas résolue.

#### Fondation des « Cinq Colosses » - Appartements

Mme Isabelle de PLANTA a appris que des appartements étaient en cours de construction dans le bâtiment des « Cinq Colosses » à Anières et souhaite avoir quelques renseignements sur ce sujet.

M. Patrick ASCHERI répond qu'il s'agit d'appartements privés, réalisés par la Fondation des « Cinq Colosses » dans le cadre de la réhabilitation et transformation du bâtiment. Ces appartements seront loués à des personnes en âge AVS, à l'exception d'un appartement qui est réservé pour un jeune (étudiant dans le domaine social en priorité).

La Fondation des « Cinq Colosses » a engagé ces importants travaux pour son compte. La Commune a participé au financement de cette opération à hauteur de 150'000 F, ainsi que les communes d'Arve et Lac, à hauteur de 100'00 F au total.

Dans un premier temps, la Fondation s'est engagée à réserver la location de ces appartements à des personnes en âge AVS qui habitent Anières, tenant compte de la participation financière de la Commune.

M. le Maire confirme que ces appartements n'entreront pas dans le parc immobilier communal, car restant propriétés de la Fondation des « Cinq Colosses ». Ce gain immobilier leur permettra de payer à l'Etat leur droit de superficie et financer le Foyer de jour.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS fait part de remarques sur les prix de location des appartements qui semble relativement élevés et souhaiterait en connaître les montants.

M. Patrick ASCHERI répond qu'il en fera la requête au Président de la « Fondation des Cinq Colosses », M. Roger SERVETTAZ. Ayant vu les montants, M. le Maire souligne que les loyers pratiqués sont conformes au prix du marché pour des logements neufs à Genève.

Proposition – Présentation d'un projet pour les jeunes d'Anières

Mme Isabelle de PLANTA informe qu'elle fera une présentation d'un projet pour les jeunes de la Commune lors du Conseil municipal du 29 octobre prochain.



Crèche intercommunale « L'île-aux-mômes »

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe que la prochaine séance du groupement de la crèche intercommunale aura lieu le jeudi 10 octobre prochain à Anières, lors de laquelle le projet de budget 2014 sera présenté et voté.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER s'engage à faire un rapport au Conseil municipal lors de la séance du 29 octobre prochain.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h.18.

---

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :